CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 4 juillet 2023 à 19h00 dans la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sise au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS : Madame Anne Potvin, mairesse;
Madame Kathy Milone, conseillère siège no.1;
Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2;
Monsieur Serge Lacourcière, conseiller siège no.3;
Madame Michelle Briand, conseillère siège no.4;
Monsieur Stéphane Rivest, conseiller siège no.5;
Monsieur Eric Gauthier, conseiller siège no.6.

Est également présent le directeur général et greffier-trésorier par intérim ainsi que 7 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec.* La mairesse constate qu'il y a quorum et annonce l'assemblée ouverte à 19h00.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 LÉGISLATION

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023

2 ADMINISTRATION

2.1 Adoption des comptes et des chèques : 243 482,09 $

2.2 Projet pilote - modification des heures d'ouverture du bureau municipal – Période estivale 2023

2.3 Liste des immeubles devant être vendus

2.4 Mandat à représentant – Immeubles mis en vente

2.5 Avis de présentation du projet de règlement 567-ADM-2023, règlement créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales

2.6 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec – Achat de différents bacs et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles

2.7 Destruction des documents et des dossiers - Archives

2.8 Mandat à la Firme DHC Avocats – Matricules 4938-02-5469 et 4938-30-3787

3 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

3.1 Nomination membre siégeant au comité consultatif d'urbanisme (CCU)

3.2 Écocente – Remboursements des frais

4 TRANSPORT

5 HYGIÈNE DU MILIEU

6 LOISIRS ET CULTURE

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. VARIA

8.1 Motion de félicitations à l'équipe de la Bibliothèque J.R. L'Heureux

9 PÉRIODE DE QUESTIONS

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-07-CMD104 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Stéphane Rivest, appuyé par Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-07-CMD105 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Serge Lacourcière, appuyé par Gilles Jolivette et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023, tel que rédigé.

ADOPTÉE.

2023-07-CMD106 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX JUIN 2023

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés se totalise 243 482,09 $ et se détaille comme suit;

Adoption des comptes et des chèques :

- Factures payées : 139 849,92 $;
- Chèques : no.12031 à no. 12054
- Prélèvements automatiques : no. 3387 à 3400;
- Factures à payer : 54 942,47 $;
- Payes : 48 689,70 $;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michelle Briand, appuyée par Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'adopter les comptes et les chèques tels que présentés ci-haut;

- et d'autoriser l'émission des chèques relatifs aux montants énumérés.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, John-David McFaul, directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

_____
John-David McFaul
Directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim

2023-07-CMD107 PROJET PILOTE - MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL – PÉRIODE ESTIVALE 2023

CONSIDÉRANT QUE les heures d'ouverture du bureau municipal soient modifiées pour la période estivale;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Serge Lacourcière, appuyé par Michelle Briand et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- approuve la modification de l'horaire à partir du 1er juillet au 1er septembre pour l'année 2023, selon l'horaire suivant :

- du lundi au jeudi de 7h45 à 12h00 et de 12h30 à 16h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-07-CMD108 LISTE DES IMMEUBLES DEVANT ÊTRE VENDUS

CONSIDÉRANT QUE le directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 2 novembre 2023, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du *Code municipal* de la Province de Québec;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michelle Briand, appuyée par Kathy Milone et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que le directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-07-CMD109 MANDAT REPRÉSENTANT – IMMEUBLES MIS EN VENTE

ATTENDU QUE la Municipalité de Déléage peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du *Code municipal*;

ATTENDU QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2023-07-CMD108;

ATTENDU QUE ce Conseil croit opportun d'autoriser le directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim ou la mairesse à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Serge Lacourcière, appuyé par Kathy Milone et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE conformément aux disposition du Code municipal, ce Conseil autorise le directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim a enchérir pour et au nom de la municipalité pour certain immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 2 novembre 2023 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

NOTE AU PROCÈS VERBAL AVIS DE PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 567-ADM-2023, RÈGLEMENT CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Que Monsieur Serge Lacourcière, donne un avis de présentation du projet de règlement concernant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales et qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 567-ADM-2023.

2023-07-CMD110 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE DIFFÉRENTS BACS ET MINI-BACS DE CUISINE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE la Municipalité de Déléage a reçu une proposition de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2024;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal :*

- Permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- Précisent que le présent processus contractuel est assujetti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Déléage désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les bacs roulants dans les quantités nécessaire pour satisfaire ses besoins;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Serge Lacourcière, appuyé par Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de Déléage confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants nécessaires aux activités de la municipalité pour l'année 2024;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Déléage s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la municipalité à ce stage-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la municipalité. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Déléage s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Déléage s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2024, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE la Municipalité de Déléage reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2%;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-07-CMD111 DESCTRUCTION DES DOCUMENTS ET DES DOSSIERS – ARCHIVES

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

CONSIDÉRANT QUE l'article 199 du *Code municipal* stipule que le directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre du tribunal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilles Jolivette, appuyé par Kathy Milone et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'approuver la liste de destruction des archives préparée par la technicienne en administration et trésorière adjointe

- et d'autoriser la destruction de ces documents.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-07-CMD112 MANDAT À LA FIRME DHC AVOCATS – MATRICULES 4938-02-5469 ET 4938-30-3787

ATTENDU que les présents dossiers, nous avons tenté de faire respecter la règlementation concernant les nuisances;

ATTENDU que le service d'urbanisme à donner des avis et qu'à ce jour, aucun changement de la part des propriétaires a rectifié la situation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Serge Lacourcière, appuyé par Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- De mandater M^{e} Rino Soucy de la firme DHC Avocats afin qu'il prenne les procédures judiciaires appropriées pour faire respecter la règlementation municipal.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-07-CMD113 NOMINATION MEMBRE SIÉGEANT AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme conviennent de procéder à la nomination d'un(e) président(e) et d'un (e) vice-président (e);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michelle Briand, appuyée par Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE Monsieur Hugo Morin soit nommé président et que Madame Francine Mantha soit nommée vice-présidente.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-07-CMD114 ÉCOCENTRE – REMBOURSEMENTS DES FRAIS

CONSIDÉRANT QU'il y a une demande pour la disposition de certains matériaux qui ne sont pas acceptés lors de la collecte des matières résiduelles et des encombrants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire offrir à ses contribuables le remboursement à 50 % de la facture de transport à l'Écocentre;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Kathy Milone, appuyée par Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- Accepte de rembourser 50 % du montant de la facture aux contribuables de la Municipalité de Déléage, et seules les factures datées du samedi 14 octobre 2023 seront admissibles aux conditions suivantes :

  - une facture par adresse
  - un maximum d'une tonne de matière

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-07-CMD115 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Stéphane Rivest, appuyé par Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents de lever la présente séance ordinaire à 19h02.

ADOPTÉE.

_____
Anne Potvin,
mairesse

_____
John-David McFaul,
directeur général et greffier-trésorier
par intérim

,